

Classe d'actifs : Produits structurés
Document pédagogique à destination de la clientèle

Banque Bordier & Cie SCmA

Classe d'actifs : Produits structurés

Document pédagogique à destination de la clientèle

*Cette fiche éducative présente de manière simple ce que sont les produits structurés en tant qu'instruments financiers d'investissement. Elle s'adresse à des clients sans expertise financière et **ne remplace pas la feuille d'information de base (FIB / KID) ni la documentation contractuelle officielle applicable au produit concerné.***

1. Introduction

Les produits structurés sont des **instruments financiers conçus sur mesure**, combinant plusieurs composantes financières afin d'offrir un profil de rendement et de risque spécifique. Ils permettent de répondre à des objectifs d'investissement variés, tels que la recherche de rendement, la protection partielle du capital ou l'exposition à un actif sous-jacent particulier.

En contrepartie de cette flexibilité, les produits structurés présentent une **complexité accrue**, une **dépendance forte au scénario de marché** et des **risques spécifiques** qu'il est essentiel de comprendre avant toute décision d'investissement.

2. Qu'est-ce qu'un produit structuré ?

Un produit structuré est un instrument financier dont le rendement et, le cas échéant, le remboursement du capital dépendent de l'évolution d'un ou plusieurs actifs sous-jacents (actions, indices, taux d'intérêt, devises, matières premières, etc.).

Il est généralement composé de deux éléments principaux :

- une **composante obligataire**, visant à assurer tout ou partie du remboursement du capital à l'échéance,
- une **composante dérivée**, qui permet d'exposer l'investisseur à la performance du sous-jacent selon des modalités définies à l'avance.

Les investisseurs détiennent une créance sur l'émetteur du produit structuré. La valeur du produit évolue en fonction du sous-jacent, du temps restant jusqu'à l'échéance et des conditions de marché.

3. Caractéristiques principales des produits structurés

Les produits structurés présentent plusieurs caractéristiques distinctives :

- **Rendement:** Le rendement peut être conditionnel ou garanti et dépend de scénarios prédéfinis liés à l'évolution du sous-jacent. Il peut être plafonné et n'est pas garanti.
- **Participation :** Certains produits permettent de participer à la performance positive ou négative d'un sous-jacent.

- **Protection du capital variable** : Certains produits offrent une protection totale ou partielle du capital à l'échéance, tandis que d'autres exposent l'investisseur à un risque de perte en capital.
- **Durée déterminée** : Les produits structurés sont émis pour une durée fixe, avec une date d'échéance connue à l'avance.
- **Liquidité limitée** : Bien qu'un marché secondaire puisse exister, la revente avant échéance peut s'effectuer à des conditions défavorables en fonction des conditions de marché.
- **Dépendance à l'émetteur** : L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur du produit.

4. Objectif des produits structurés

Les produits structurés visent à offrir des **solutions d'investissement adaptées à des objectifs spécifiques**, notamment (non-exhaustif) :

- recherche de rendement dans des marchés peu directionnels,
- exposition à un sous-jacent avec une protection partielle ou totale du capital,
- génération de revenus garantis conditionnels,
- diversification du portefeuille.

Ils sont généralement utilisés comme **outils complémentaires**, et non comme investissements de base.

5. Quels sont les principaux types de produits structurés ?

Les produits structurés peuvent être classés selon leur profil de risque et de rendement :

- **Produits à capital garanti** Le capital investi est garanti à l'échéance (sous réserve du risque de crédit de l'émetteur). Le rendement potentiel est généralement limité.
- **Produits à protection conditionnelle du capital** Le capital est protégé jusqu'à un certain seuil de baisse du sous-jacent. En cas de franchissement de ce seuil, l'investisseur peut subir une perte.
- **Produits de rendement (yield / income)** Ces produits visent à générer des revenus réguliers conditionnels ou garantis, souvent en échange d'un risque de perte en capital.
- **Produits de participation** Ils permettent de participer à la performance d'un sous-jacent, parfois avec un plafonnement du gain.

6. Les principaux acteurs des produits structurés

Un investissement en produits structurés implique plusieurs acteurs :

- **Émetteur** : Institution financière qui conçoit et émet le produit. L'investisseur est exposé à son risque de crédit.
- **Distributeur** : Établissement qui propose le produit à la clientèle et assure l'information préalable.
- **Agent de calcul** : Responsable du calcul des performances, des coupons et du remboursement à l'échéance. C'est l'émetteur dans la majorité des cas.
- **Autorités de surveillance** : Elles encadrent la commercialisation et les obligations d'information selon le cadre réglementaire applicable.

7. Le cycle de vie d'un produit structuré

Un produit structuré suit un **cycle de vie prédéfini**, connu dès son émission, qui se distingue des investissements cotés traditionnels par sa durée fixe et ses règles de fonctionnement contractuelles.

La première étape est la **conception du produit par l'émetteur**. Celui-ci définit la structure du produit, le ou les sous-jacents de référence, la durée, les conditions de rendement, les mécanismes de protection du capital et les scénarios de remboursement. Ces éléments sont formalisés dans la documentation du produit.

Vient ensuite la **phase d'émission et de souscription**, durant laquelle les investisseurs peuvent souscrire au produit, généralement pour une période limitée. Le capital investi est alors utilisé par l'émetteur pour mettre en place la structure financière et les couvertures nécessaires.

Pendant la **vie du produit**, la valeur du produit évolue en fonction de plusieurs facteurs, notamment :

- l'évolution du ou des sous-jacents,
- le temps restant jusqu'à l'échéance,
- les conditions de marché (volatilité, taux d'intérêt),
- la qualité de crédit de l'émetteur.

Selon les caractéristiques du produit, **des coupons peuvent être versés périodiquement**, sous réserve que certaines conditions soient remplies. Dans certains cas, le produit peut également faire l'objet d'un **remboursement anticipé automatique**, lorsque les conditions prévues sont atteintes.

À l'**échéance**, le produit est remboursé selon les règles définies à l'avance. Le remboursement peut correspondre au capital initial, à un montant supérieur ou inférieur, ou à une livraison d'actifs, selon la structure du produit et le comportement du sous-jacent.

8. Structure de rendement des produits structurés

Le rendement d'un produit structuré est conditionnel ou garanti et dépend directement de l'évolution du ou des sous-jacents, ainsi que du respect des scénarios définis lors de l'émission.

Dans certains cas, le rendement prend la forme de coupons périodiques, versés tant que le sous-jacent respecte certaines conditions (par exemple, rester au-dessus d'un seuil prédéfini).

Dans d'autres structures, le rendement est principalement réalisé à l'échéance, sous la forme d'une participation à la performance du sous-jacent. Cette participation peut être plafonnée et ne reflète pas nécessairement l'intégralité de la performance du sous-jacent.

Le rendement brut du produit est influencé par plusieurs éléments :

- le niveau de protection du capital,
- la volatilité du sous-jacent,
- la durée du produit,
- les conditions de marché au moment de l'émission.

Il est important de noter que les frais et marges sont généralement intégrés directement dans la structure du produit. Le rendement affiché est donc un rendement net de frais explicites, mais il inclut implicitement la rémunération de l'émetteur et les coûts de couverture.

9. Structure de risque des produits structurés

Investir dans des produits structurés comporte plusieurs risques spécifiques, qui doivent être compris avant toute décision d'investissement.

- **Risque de marché** : La performance du produit dépend de l'évolution du ou des sous-jacents. Une évolution défavorable peut entraîner l'absence de rendement, voire une perte en capital.
- **Risque de perte en capital** : En l'absence de protection totale du capital, ou en cas de déclenchement de mécanismes défavorables, l'investisseur peut subir une perte partielle ou totale du capital investi à l'échéance.
- **Risque de crédit de l'émetteur** : L'investisseur détient une créance sur l'émetteur du produit. En cas de défaut ou d'insolvabilité de celui-ci, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son investissement, indépendamment de la performance du sous-jacent.
- **Risque de liquidité** : La revente du produit avant échéance peut être difficile ou s'effectuer à un prix inférieur à la valeur attendue. Le prix de revente dépend des conditions de marché et de la politique de rachat de l'émetteur.
- **Risque de complexité** : Les produits structurés reposent sur des mécanismes parfois complexes. Une compréhension insuffisante des scénarios, des seuils et des conditions de remboursement peut conduire à des attentes irréalistes ou à une mauvaise appréciation du risque.
- **Risque lié aux conditions de marché** : Des variations de taux d'intérêt, de volatilité ou de corrélation entre actifs peuvent affecter la valeur du produit, même si le sous-jacent évolue favorablement.

Ces risques peuvent être partiellement atténués par une sélection rigoureuse des produits, une bonne compréhension de leur fonctionnement et une diversification des investissements. Toutefois, ils ne peuvent pas être éliminés entièrement.

10. Principaux avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">▪ Solutions d'investissement sur mesure▪ Diversité de profils rendement / risque▪ Possibilité de protection conditionnelle du capital	<ul style="list-style-type: none">▪ Complexité élevée▪ Liquidité limitée▪ Rendement plafonné▪ Risque de crédit de l'émetteur

Les éléments ci-dessus constituent une présentation synthétique et non exhaustive des principaux avantages et inconvénients liés aux produits structurés.

11. Comment investir dans des produits structurés

L'investissement s'effectue par la souscription du produit lors de son émission ou sur le marché secondaire, sous réserve d'éligibilité. Il est essentiel de comprendre les scénarios de remboursement et les risques avant toute décision.

12. Comment liquider votre position

La liquidation intervient à l'échéance du produit ou par une vente anticipée sur le marché secondaire, lorsque celui-ci existe. Le prix de revente peut être inférieur au capital investi.

13. L'offre Bordier en matière de produits structurés

La Banque propose une sélection variée de produits structurés conçus pour offrir des solutions d'investissement adaptées aux profils et objectifs de ses clients. L'offre repose sur une approche prudente et un cadre d'analyse rigoureux, visant à combiner rendement potentiel et gestion maîtrisée du risque. Les produits recommandés s'inscrivent dans une démarche de diversification et de recherche de solutions adaptées aux conditions de marché. Grâce à une architecture ouverte, Bordier veille à proposer à ses clients les meilleures conditions de marché.

14. Informations importantes

Ce document est fourni à titre purement informatif et éducatif et ne constitue en aucun cas un conseil financier personnalisé. Il ne doit pas non plus être interprété comme une publicité ou une offre d'instruments financiers. Le contenu présenté n'est ni exhaustif ni destiné à couvrir l'ensemble des caractéristiques et risques liés à la catégorie d'instruments financiers concernée.

Cette information a pour but de donner un aperçu factuel et ne doit pas être utilisée comme unique base de décision en matière de placement. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et la valeur des investissements peut aussi bien augmenter que diminuer.

Pour des informations générales liées aux instruments financiers, veuillez consulter la brochure de l'Association suisse des banquiers intitulée «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers», disponible sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Risques inhérents au commerce d'instruments financiers (publié par l'ASB) : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/suisse-juridique-et-compliance/suisse-juridique-et-compliance-lsfin/>.

Si, pour le type d'instrument financier concerné, une feuille d'information de base (FIB) ou un prospectus est établi conformément aux dispositions légales applicables, ces documents peuvent être consultés et téléchargés sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Feuilles d'information de base (FIB) , à l'adresse suivante : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/feuilles-dinformation-de-base-fib/>.

Avant toute décision d'investissement, il est recommandé aux investisseurs d'effectuer leurs propres vérifications et d'évaluer soigneusement les risques potentiels. Il est fortement conseillé de se faire accompagner par un conseiller financier qualifié. Le chargé de relation se tient à disposition pour fournir, sur demande, toute information complémentaire et pour remettre la documentation pertinente. La Banque décline toute responsabilité quant aux décisions prises sur la base des informations fournies dans ce document.

Ce document peut être mis à disposition en plusieurs langues. En cas de divergence d'interprétation entre les différentes versions linguistiques, seule la version française fait foi.